



DELEGATION DE SIGNATURE

2024

Direction
Téléphone
03.26.50.59.02
Mél.
secretariat.direction@crous-
reims.fr
14B allée des Landais
CS 40046
51726 Reims Cedex

Vu le code de l'Education,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique,
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu l'arrêté ministériel en date du 15 juin 2023 portant nomination de Monsieur Raymond CARRASSET dans l'emploi de Directeur général du CROUS de Reims,
Vu l'arrêté de nomination en date du 1^{er} septembre 1995 de Madame Pascale PRIMAULT-RAVEAU,

Le Directeur général du CROUS de REIMS soussignée, donne délégation de signature à :

Madame Pascale PRIMAULT-RAVEAU
Secrétaire de la résidence

Article 1 :

Pour l'acceptation de la garantie VISALE et pour sa mise en œuvre.

Article 2 :

La présente délégation se substitue à toutes les délégations antérieures concernant le même objet. Elle prend effet à compter du 2 septembre 2024.

Dans le cas où le délégataire changerait d'affectation ou de fonction, la validité de la présente délégation cesserait de plein droit.

À Reims, le 18 novembre 2024

Signature du délégataire

Pascale PRIMAULT-RAVEAU

Le Directeur général du Crous

Raymond CARRASSET

